



Le 12 mars 2024

Portrait détaillé des prélèvements d'eau par les minières au Québec en 2022

Au Québec, depuis 1994, le [Code civil du Québec](#) confère à l'eau le statut de chose commune. Le préambule de la [Loi sur l'eau](#) lui accorde depuis 2009 la qualité de bien « commun de la nation québécoise ». Malgré ces principes, plusieurs industries exploitent les plans d'eau du Québec et ne paient en retour que de faibles redevances.

En 2022, les compagnies minières du Québec ont prélevé plus de 87 milliards de litres d'eau (87 262 155 280 L) selon les données de prélèvements d'eau du ministère de l'Environnement du Québec (MELCCFP) publié [en ligne](#).

Cette eau a été extraite, exploitée, traitée puis rejetée dans des effluents à des teneurs de toxicité variable.

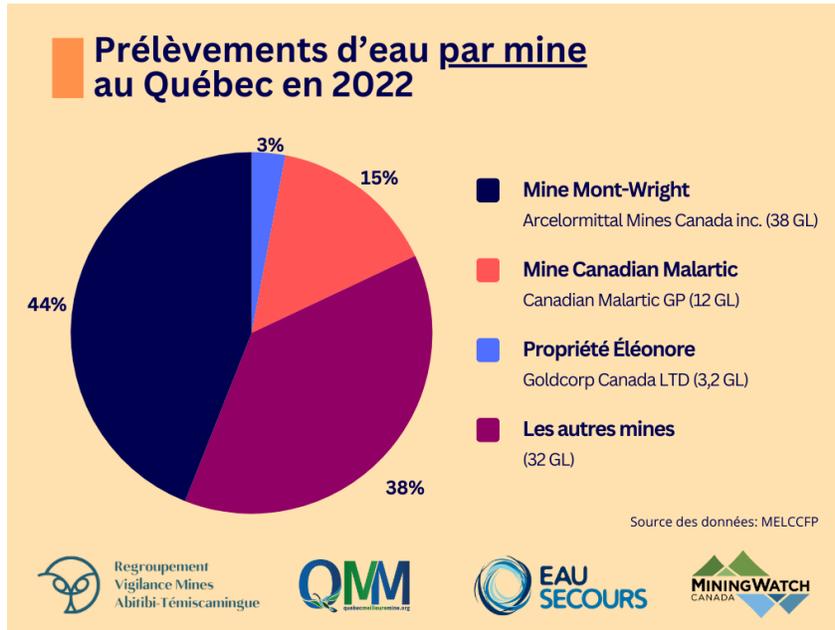
Table des matières

Les minières qui exploitent le plus d'eau douce au Québec.....	1
Par mines.....	2
Par régions.....	3
Par compagnies.....	4
Redevances insuffisantes malgré la dernière augmentation.....	5

Les minières qui exploitent le plus d'eau douce au Québec

En 2022, les données du MELCCFP indiquent que 29 établissements industriels (mines) associés à 19 compagnies minières ont prélevé de l'eau douce à même le patrimoine commun du Québec dans cinq (5) régions différentes.

Par mines



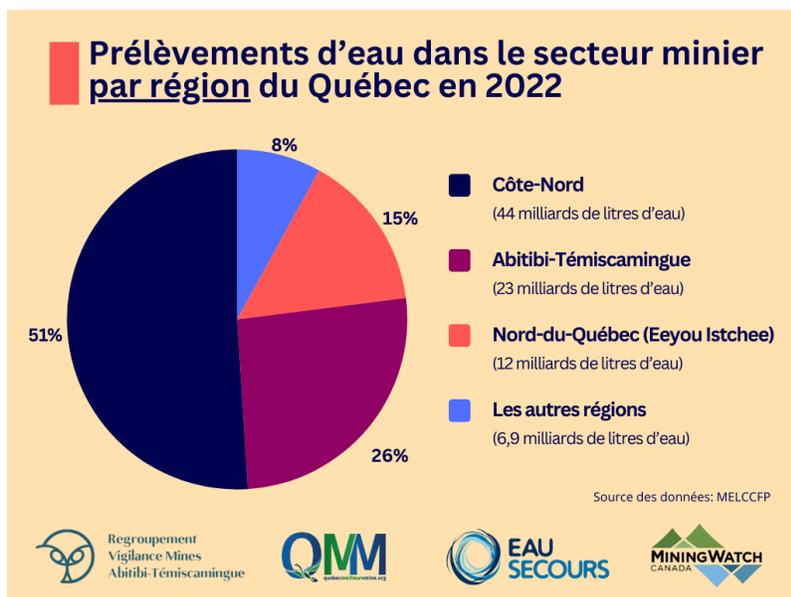
Prélèvements d'eau par mine au Québec en 2022

Préparé par Revimat, QMM, Eau Secours Source des données: MELCCFP

Mine	Eau prélevée (L)
Mine Mont-Wright (Arcelormittal Mines Canada inc.)	38 242 609 000
Mine Canadian Malartic (Canadian Malartic GP)	12 949 415 000
Propriété Éléonore (Goldcorp Canada LTD)	3 185 733 600
Les autres mines	32 884 397 680
Total	87 262 155 280

- À titre comparatif, la Fonderie Horne, qui est une usine de recyclage de métaux et qui n'est pas considérée comme une mine, a puisé 13 285 034 000 litres.

Par régions

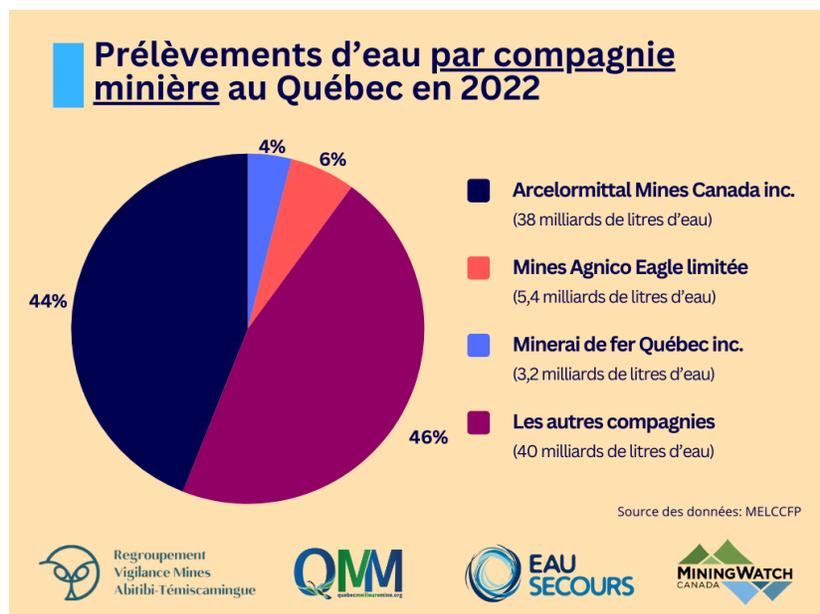


Prélèvements d'eau dans le secteur minier par région au Québec en 2022

Préparé par Revimat, QMM, Eau Secours Source des données: MELCCFP

Région	Eau prélevée (L)
Côte-Nord	44 313 188 180
Abitibi-Témiscamingue	23 074 224 610
Nord-du-Québec (Eeyou Istchee)	12 917 888 520
Les autres régions	6 956 853 970
Total	87 262 155 280

Par compagnies



Prélèvements d'eau par compagnie minière au Québec en 2022

Compagnie	Eau prélevée (L)
Arcelormittal Mines Canada inc.	38 242 609 000
Mines Agnico Eagle limitée	5 376 015 000
Minerai de fer Québec inc.	3 176 594 000
Les autres compagnies	40 466 937 280
Total	87 262 155 280

- Glencore Canada Corporation, qui a exploité en 2022 la mine Raglan (0,6 milliards de litres), la mine Bracemac-McLeod (0,4 milliards de litres), la mine Matagami (2 milliards de litres), la mine Persévérance (0,1 milliards de litres) et la Fonderie Horne (13,3 milliards de litres), a extrait en comptabilisant les données de ces cinq établissements industriels, 16 387 048 480 litres. En excluant la Fonderie Horne, le volume est de 3 102 014 480 litres.

Redevances insuffisantes malgré la dernière augmentation

En 2022, les prélèvements en eau par les compagnies minières étaient assujettis à une redevance d'à peine 2,50 \$ par million de litres (2,50\$/ML). C'est donc dire que l'État québécois a perçu uniquement 218 155,39 \$ pour les 87,3 milliards de litres puisés à même le bien commun.

Depuis le 1er janvier 2024, une nouvelle redevance pour les prélèvements industriels en eau est entrée en vigueur au Québec. Cette nouvelle tarification a été établie à 35 \$ par million de litres (35\$/ML).

Si cette redevance avait été appliquée aux volumes d'eau prélevés en 2022, le gouvernement québécois aurait perçu la somme de 3 054 175,43 \$. Soit une augmentation de 1300% et 2,8 M\$ de plus que ce qui a été exigé aux compagnies minières en 2022.

Quoi qu'il en soit, tant avec l'ancienne redevance (2,50\$/ML) que la nouvelle (35\$/ML), les sommes perçues sont loin d'être substantielles et encore moins dissuasives. Elles ne permettent pas de mettre de la pression sur les exploitants afin de réduire leur consommation d'eau douce.

L'eau est une ressource essentielle à la vie et non un simple produit de consommation.

À nos yeux, les redevances sur les prélèvements d'eau ne doivent pas être considérées comme des sommes à recueillir pour enrichir les fonds publics, mais bien comme un moyen de pression pour dissuader le gaspillage et ainsi mieux protéger l'environnement. Sous cet angle, il y a lieu de considérer si l'industrie minière devrait être taxée davantage pour les volumes d'eau qu'elle prélève.

Si on appliquait à l'industrie minière le tarif actuel de 150 \$ par million de litres (150\$/ML) destiné aux autres activités de production qui incorporent de l'eau à leurs produits, les redevances du secteur minier monteraient à 13 089 323,29 \$. Une augmentation de 5 900% pour 12,9 M\$ supplémentaires dans les coffres de l'État.

Si on appliquait aux minières le tarif de 500\$ par million de litres (500\$/ML) comme pour la production d'eau en bouteilles ou d'autres contenants et pour le transport d'eau au volume à des fins commerciales, la redevance se chiffrerait à 43 631 077,64 \$. Une augmentation de 19 900% accompagnée de 43,4 M\$ de plus pour les contribuables.

Il y a fort à parier qu'avec de telles sommes, l'industrie verrait un avantage à maximiser davantage le traitement et le recyclage de ses eaux usées afin de réduire ses prélèvements d'eau douce.

Il est important de souligner que les données de prélèvements rendus publics par le ministère de l'Environnement du Québec ne permettent pas d'évaluer la quantité ni la qualité des eaux qui sont rejetées dans les effluents, qu'elles soient ou non contaminées. De plus, les données ne présentent pas les exigences propres à chaque projet minier concernant la notion du facteur de dilution appliqué aux rejets des eaux usées dans l'environnement. Il ne s'agit pas non plus d'une analyse au sujet de la gestion du ministère de l'environnement concernant l'application de la [Directive 019 sur l'industrie minière](#).